

<p style="text-align: center;">Saisines du CVAL présentées au Conseil d'arrondissement</p> <p style="text-align: center;">du 10 janvier 2023</p>
--

Saisine n°1

Monsieur Gilles Querrien, représentant le CIL Gerland Guillotière Jean Macé, a été désigné pour rapporter en séance le vœu suivant :

Le quartier de Gerland se développe rapidement, et la présence étudiante se renforce dans le quartier. Il serait intéressant de connaître les besoins en commerces de ces nouveaux habitants. Par ailleurs, les tarifs pratiqués dissuadent souvent les commerces qui souhaitent s'implanter sachant qu'il y a un cap important à franchir pendant quelques années. Le CVAL souhaite que la ville lance une étude sur le sujet en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie et en consultant les habitants et salariés de Gerland. En effet, si l'appui de la chambre de commerce permet d'apporter des éléments factuels, il est important d'écouter la demande des habitants, qui sont les principaux intéressés.

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur QUERRIEN. La réponse de l'exécutif du 7^e sera donnée par Monsieur ESCARAVAGE, mais avant, est-ce qu'il y a d'autres élus qui souhaitent intervenir ? Non, Monsieur ESCARAVAGE, vous avez la parole.

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Monsieur QUERRIEN, Madame la Maire, chers collègues, en effet, le quartier de Gerland est depuis plusieurs années maintenant en pleine mutation et en fort développement. Comme vous l'avez dit, ce développement s'accompagne d'une forte croissance de la population, on est actuellement plus de 84 000 habitantes et habitants dans le 7^e, dont un peu plus de 33 000 à Gerland, donc un petit peu plus d'un tiers, et avec cette nouvelle population, ça entraîne de nouveaux besoins, notamment en matière de commerces, mais pas seulement. D'après les dernières données à ma disposition, Gerland compte actuellement 282 commerces en activités. En 2022, nous avons recensé 27 ouvertures pour 18 fermetures, soit un solde positif de +9. La vacance commerciale y est inférieure à 5 %, soit moitié moins que dans le nord de l'arrondissement où on est plus autour de 10 %. Si on prend, par exemple, le commerce alimentaire, Gerland compte trois grandes surfaces, quatre moyennes surfaces et une dizaine de petites surfaces alimentaires, et en effet, l'offre de restauration y est également bien représentée. Mais il est vrai que plusieurs activités commerciales sont absentes ou sous-représentées à Gerland, notamment la catégorie qu'on appelle Équipement de la personne, où l'on retrouve, par exemple, le prêt-à-porter, la puériculture, les magasins de chaussures, les articles de sport. On a aussi un manque dans les magasins de type cordonnerie, mercerie, informatique, qui sont peu présents. Pour accéder à ce type de commerces, les habitantes et les habitants de Gerland sont donc encore aujourd'hui contraints de passer les rails, donc oui,

aujourd'hui, Gerland a encore un déficit de commerces par rapport à sa population. Ce déficit est clairement identifié par la Ville de Lyon et par la mairie du 7^e, et nous travaillons pour le combler au fur et à mesure du développement du quartier.

Pour cela, la Ville de Lyon et ses partenaires disposent de plusieurs services et outils dédiés aux commerces. En premier lieu, la DECA, la Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Lyon, qui a une connaissance fine de l'écosystème commercial de Gerland, d'autant plus qu'elle a son siège place Jean Jaurès. On a aussi la Mission Gerland qui est une structure qui regroupe la Ville et la Métropole, et qui est entièrement dédiée au développement du quartier et qui a également des agents dédiés au commerce local et à l'économie. Le 7^e dispose aussi d'un manager de centre-ville qui est l'association Lyon 7 Rive Gauche, qui regroupe des partenaires privés, des acteurs publics que sont la Ville et la Métropole, ainsi que les chambres consulaires, la CCI et la CMA, et qui intervient sur l'ensemble de l'arrondissement, Gerland compris. Nous pouvons ajouter à cette liste la SERL qui gère l'aménagement du quartier des Girondins et qui a notamment une cellule qui sélectionne les commerces à implanter dans ce quartier où les différents acteurs que je vous ai cités au-dessus sont représentés. Ces différentes structures ont une vision fine du territoire, de son développement et de ses besoins en matière commerciale. En lien avec elles, je rencontre régulièrement différents porteurs et porteuses de projets de commerces qui souhaitent s'implanter dans le quartier, et nous les accompagnons dans leur projet en lien avec les propriétaires de cellules commerciales. Grâce à ce travail coordonné, nous avons pu voir ces derniers mois s'implanter à Gerland, par exemple, une librairie place des Pavillons, il y en a une deuxième qui devrait arriver rue des Girondins prochainement ; une grande surface de bricolage, commerce qui fait cruellement défaut dans notre arrondissement ; des boulangeries, des cavistes, des réparateurs de vélos, des nouveaux bars et restaurants, et j'en passe. Certes, cela n'est pas suffisant, et nous allons continuer à travailler au développement de cette offre commerciale. Qu'il me soit cependant permis de rappeler que la liberté du commerce est un des droits fondamentaux de notre démocratie, et que la pérennité d'un commerce est intimement liée à ses résultats économiques, puisque notre économie est jusqu'à preuve du contraire une économie de marché. Cela ne veut pas dire que la Ville de Lyon en tant que pouvoir public ne peut rien faire pour le développement des commerces, je viens d'ailleurs de vous donner quelques exemples où l'action de la collectivité a été sinon déterminante, au moins facilitante, mais cela veut dire que la collectivité ne peut pas tout. Il est toujours important de le rappeler pour éviter les déceptions futures et les frustrations éventuelles.

Comme vous le notiez dans votre question, Monsieur QUERRIEN, il me semble important que l'avis et les attentes des habitantes et des habitants du quartier, mais aussi l'avis de celles et ceux qui y travaillent ou y étudient sans forcément y vivre, soient pris en compte dans le développement de ce commerce. Vous n'êtes d'ailleurs pas sans savoir que la participation de toutes et tous et la co-construction font partie des valeurs qui animent notre équipe d'arrondissement. Ceci étant dit, je ne suis pas sûr qu'une étude supplémentaire qui entraînerait de longs mois de procédure administrative pour délivrer des conclusions, au mieux, dans 18 mois, soit la bonne solution. Nous avons déjà à notre disposition, au sein des différents acteurs du territoire, une expertise technique fine sur le sujet et nous avons, au niveau de l'arrondissement, une instance de consultation et d'implication des habitantes et des habitants de Gerland, le Conseil de quartier et ses ateliers dédiés. C'est pourquoi je vous propose d'organiser plutôt des rencontres entre l'atelier *ad hoc* du conseil de quartier de Gerland et moi-même, nous pourrions également y inviter à ces rencontres la responsable de territoire de la DECA ou d'autres acteurs du commerce du 7^e arrondissement. Ces rencontres devraient permettre de lier expertise technique et expertise d'usage, et ainsi d'affiner les besoins du quartier. Je vous propose néanmoins de ne pas préjuger de la réponse que pourrait faire la municipalité à votre question et donc de la transmettre au maire de Lyon. J'invite donc le Conseil d'arrondissement à délibérer dans ce sens. Je vous remercie et je reste à votre disposition pour expliciter mon propos si besoin.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Monsieur QUERRIEN, vous souhaitez réagir ?

M. QUERRIEN : Oui, juste une petite question. Effectivement, tout ce que vous avez dit, c'est très cohérent et on ne peut pas, au doigt mouillé, décider quels sont les commerces les plus adaptés, mais moi, si vous voulez, ce que je proposais, sans vouloir mésestimer ce que fait le conseil de quartier puisque j'en fais partie et je participe à la commission *ad hoc*, c'était d'élargir un petit peu cette démarche. Évidemment, on ne va pas faire un sondage sur l'ensemble de Gerland, mais essayer de façon un petit peu plus fine, parce que malgré tout, les personnes qui sont... on ne va parler que de la commission, on ne va pas parler sur l'ensemble de... ou alors, il faudrait faire déjà une consultation sur l'ensemble des personnes qui sont au conseil de quartier. Mais les personnes qui sont représentées dans la commission dont vous parlez, au maximum, il y a 15 personnes. Donc, ça veut dire qu'il y a 15 personnes qui vont se prononcer pour 32 000 – c'est bien le chiffre ? 32 000-33 000 –, donc si vous voulez, c'était d'avoir quelque chose d'un peu plus large, pas sur l'ensemble de tous les Gerlandais, mais d'avoir quelque chose d'un peu plus large de façon, peut-être, à faire apparaître des commerces qui ne seraient pas forcément cités. Mais ce que vous avez dit, bon, c'est cohérent, c'est vrai qu'il faut que les commerçants aient envie de venir, qu'il y ait des places disponibles, que le coût ne soit pas prohibitif ou qu'il puisse se maintenir par rapport à ce qui est proposé. Si je prends l'exemple de la place des Pavillons qui est le plus mauvais exemple qui existe, ceux qui travaillent là-bas, moi, je leur tire mon chapeau, parce que c'est un des endroits les plus difficiles. Entre autres, vous avez la boulangerie qui a fermé, alors je ne sais pas si c'est directement lié au COVID ou à d'autres choses, mais il y a des endroits qui sont assez compliqués pour s'installer. Alors, si vous voulez, le but, c'est d'apporter un plus aux commerces, de leur donner une visibilité, ce qui se fait à travers les différents organismes, mais également d'être un petit peu plus large sur la consultation des habitants et pas uniquement, le conseil de quartier, c'est bien, mais peut-être un petit peu plus large. De faire, ne serait-ce qu'une ou deux animations, par exemple, à proximité des trois endroits qui sont les plus représentatifs, c'est-à-dire la place des Pavillons et les deux ZAC, ou alors l'autre partie qui est du côté de la place Jean Jaurès, et de compléter un petit peu ce que vous faites comme travaux auprès des habitants. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur QUERRIEN. Je vous propose donc de délibérer. Monsieur ESCARAVAGE proposait bien de transmettre, effectivement, ce vœu au maire de Lyon. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Saisine n°2

Monsieur Pierre-Michel Coste, représentant le Conseil de quartier de Gerland, a été désigné pour rapporter en séance la question suivante :

Le 7^e arrondissement accueille une importante population étudiante qui a du mal à se loger. Les logements proposés sont souvent petits et les loyers proposés sont très chers. Par ailleurs, les logements mis à la location via des plateformes comme Airbnb sortent du parc de logements de proximité qui pourraient bénéficier aux étudiants. Comment la ville de Lyon pourrait-elle mieux contrôler ces dérives ? Par ailleurs, quels sont les projets de construction de résidences étudiantes dans le 7^e arrondissement ?

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur COSTE. C'est effectivement une vraie question pour le 7^e arrondissement. Pour y répondre, il y aura Madame Lucie VACHER en tant que conseillère déléguée

à la vie étudiante, complétée par Monsieur MIACHON DEBARD. Est-ce qu'avant ces interventions, il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, allez-y, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame le Maire. Concernant notamment les Airbnb sur le secteur de Gerland, je voulais savoir si vous pouviez ou vous pensiez mettre la même réglementation qui est en place pour les logements de tourisme qui sont à la Guillotière, et y mettre cette réglementation sur Gerland ? Je pense effectivement, notamment, il y a l'EM Lyon, donc là, il y a des étudiants, mais il y a aussi beaucoup de formations continues, donc c'est des adultes qui viennent 3 jours par mois et clairement, je pense que cette population d'étudiants cherchera des Airbnb. Donc, voilà ma question. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, c'est noté. Je vais laisser Madame VACHER répondre et ce sera complété par Monsieur MIACHON DEBARD.

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Bonjour et belle année à toutes et tous. Merci, Monsieur COSTE, ainsi qu'aux membres du CVAL pour cette question qui se décline, en réalité, en plusieurs sous-questions. En effet, votre interpellation, elle croise la question du logement sur la ville de Lyon et celle des étudiants, leur nombre croissant, bien souvent leurs faibles ressources qui ajoutent une difficulté dans l'accès à un logement. Au final, elle traite de la nécessité de maintenir des logements abordables dans notre arrondissement.

Pour commencer, je me suis tentée à un exercice d'objectivation pour préciser le sujet concernant le nombre d'étudiants et d'étudiantes qui vivent dans notre arrondissement. Pour ne pas faire durer le suspense plus longtemps, ce nombre reste inconnu, et je vais m'excuser par avance pour les allers et retours d'échelles territoriales qui vont être réalisées, mais ceux-ci permettent tout de même de donner des ordres de grandeur. Donc, d'après l'INSEE, le nombre d'étudiants, mais élèves et stagiaires non rémunérés de 15 à 64 ans dans le 7^e arrondissement de Lyon est passé de 10 257 en 2008 à 12 908 en 2019. Nous sommes donc bien sur une augmentation, mais cette catégorie de l'INSEE ne se restreint pas seulement aux étudiants et elle serait par ailleurs à actualiser. Notre arrondissement, vous l'avez dit, est un arrondissement étudiant, au regard du nombre important d'établissements d'enseignement supérieur qui s'y trouvent. Nous avons les universités Lyon 2 et Lyon 3 sur les quais, l'École normale supérieure, l'Institut d'étude politique pour ne citer que ceux-ci, vous les avez comptés, il y en a beaucoup plus. Pour autant, les étudiants ne vivent pas toujours dans l'arrondissement, voire la commune où ils étudient. À l'échelle de la métropole de Lyon, on comptabilise 183 000 étudiants et étudiantes. Il n'est pas plus simple de recenser le nombre de logements étudiants ou le nombre de places de logement étudiant, cette connaissance est difficile à appréhender dans sa globalité, car il n'existe pas de bases de données dédiées. D'autant plus que des étudiants peuvent vivre chez leurs parents ou bien vivre en diffus dans le parc privé, ou ils peuvent vivre seuls, en collocation ou en couple. Ils peuvent également vivre dans le secteur qu'on appelle non dédié, c'est-à-dire chez des bailleurs sociaux, dans des foyers de jeunes travailleurs, ou enfin dans le secteur dit dédié, celui principalement des résidences étudiantes. Sur les 183 000 étudiants de la métropole de Lyon, ils sont 69 % à ne plus vivre chez leurs parents. Donc, ça nous porte à un nombre de 126 000 étudiants à loger sur le territoire métropolitain. Ce préambule posé, je précise donc que les chiffres que je vous présente sont pour la plupart issus de l'Observatoire territorial du logement des étudiants, et je vais commencer à répondre à votre question par la fin, c'est-à-dire par les résidences étudiantes. Je continue avec quelques chiffres et je me rends bien compte que cette réponse sera certainement un peu plus digeste à la lecture qu'à l'écoute.

Donc, concernant les résidences étudiantes, sur le territoire de la métropole de Lyon, il existe 37 800 places étudiantes dans 335 résidences dédiées. 6 000 places supplémentaires sont prévues d'ici 2027, cela souligne un engagement conséquent des pouvoirs publics. Je parle d'engagement des pouvoirs publics, parce que 9 nouveaux logements sur 10 sont désormais portés par la puissance publique. Cet engagement important, donc, je disais, bien que vous le constaterez aisément, il manque toujours des places, et plus particulièrement pour les plus précaires. Le Crous, de son côté, estime seulement qu'à environ 17 000 logements pour les étudiants boursiers du territoire métropolitain. Sur les 37 800

places étudiantes que j'évoquais, Lyon concentre à elle seule 22 838 places étudiantes et le 7^e, quant à lui, avec ses 8 003 places dédiées aux étudiants est l'arrondissement lyonnais qui en détient le plus. Il existe, sur l'arrondissement, deux projets portés par le Crous pour les résidences étudiantes dans le 7^e et ce sont en réalité des projets de densification sur des fonciers déjà existants. Le premier concerne le site de la Madeleine avec l'objectif de +220 logements d'ici 2025, et le second concerne le site de l'ENS avec un objectif de création de 206 logements pour 2027. Il existe possiblement d'autres projets de résidences étudiantes, mais portés dans ce cas-là par des acteurs privés.

Ensuite, si je reviens sur mes chiffres, indépendamment des résidences étudiantes, il reste donc 88 000 étudiants sur le territoire métropolitain qui, eux, sont logés dans le parc privé diffus. Tout comme pour les résidences étudiantes, d'ailleurs, les niveaux de loyers sont très variables, difficilement comparables selon le mode de logement, la localisation, la taille, le fait que le logement soit partagé ou non, par exemple. La Ville de Lyon ainsi que la Métropole de Lyon se sont engagées pour faciliter l'accès à un logement abordable. Les exécutifs ont notamment activé deux leviers, celui de l'encadrement des loyers et celui de l'encadrement des locations de meublés de tourisme. Concernant d'abord l'expérimentation de l'encadrement des loyers, elle est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2021 à Lyon et Villeurbanne. L'objectif est de limiter l'augmentation des loyers dans des secteurs en forte tension immobilière afin que Lyon reste accessible pour toutes et tous. Les petites surfaces où les prix au mètre carré pouvaient s'envoler sont particulièrement concernées, et cela concernait aussi particulièrement les étudiants qui se dirigent sur les petites surfaces ou les collocations en priorité.

Ensuite, pour réduire la tension sur le marché du logement et favoriser la vie de quartier et la mixité sociale, les exécutifs de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon se sont également engagés pour encadrer les locations de meublés de tourisme type Airbnb. L'objectif, là, est de rendre du logement aux Lyonnais et Lyonnaises en encadrant les changements d'usage. Donc, pour être plus précise, c'est lorsqu'un logement devient un meublé de tourisme, au-delà de 120 nuits par an en location, une règle de compensation a été mise en place qui consiste à la création d'un logement pour les Lyonnais et Lyonnaises, dans le même arrondissement et de la même superficie, voire plus grand.

J'en arrive à la fin de mon intervention et je souhaite rappeler ici l'engagement des exécutifs lyonnais et métropolitains pour favoriser l'accès au logement pour toutes et tous, et donc comprenant l'accès au logement pour les étudiants. La pression locative est néanmoins telle que la construction de nouveaux logements resterait nécessaire. L'hypercentre arrive à saturation et la recherche de foncier repousse toujours plus les frontières de cet hypercentre. Se pose donc la question, en guise d'ouverture, de l'équilibre territorial.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Monsieur MIACHON DEBARD pour compléter.

M. MIACHON DEBARD : Merci, Madame la Maire, merci, Madame VACHER pour cette réponse très complète, et surtout, merci, Monsieur COSTE, d'avoir posé cette question qui, je ne vous le cache pas, me donne l'occasion de nous exprimer sur le logement étudiant qui est un sujet très important pour l'urbanisme du 7^e arrondissement, qui est un sujet très important pour le 7^e, parce que le 7^e arrondissement est l'arrondissement qui accueille le plus d'étudiants en logements, en tout cas, le plus de résidences étudiantes. J'ai essayé d'attraper cette carte, parce que c'est vrai ce que disait Madame VACHER tout à l'heure, c'est difficile d'avoir des données précises par arrondissement sur les étudiants, mais on voit très bien les concentrations de résidences étudiantes sur le 7^e arrondissement. Il y a une petite diversification dans les couleurs, mais je reviendrai tout à l'heure et en fait, cette diversité dans les couleurs, elle donne le nom, je suis désolé du terme, mais d'une arnaque. Il y a une arnaque de longue date autour de la question de la résidence étudiante. Il y a seulement 2 étudiants sur 10 qui ont accès à un logement à loyer modéré. Ça en laisse les 8 autres, 80 %, qui relèvent exclusivement du marché privé. Alors, je le pose comme ça, je le pose dans ce sens-là, parce que j'ai vu votre question, j'ai entendu votre question, j'ai entendu la réponse de Madame VACHER à laquelle je m'associe pleinement, et j'ai entendu une vraie préoccupation sincère sur comment loger nos étudiants. Mais ce n'est pas la question qui a animé la production du logement étudiant ces 20 dernières années. Si on est honnête, la vraie question posée était : il y a beaucoup d'étudiants qui ont besoin de se loger,

Saisines du CVAL présentées au CA du 10 janvier 2023

comment en tirer beaucoup d'argent ? C'est ça, la réalité de la motivation de production du logement étudiant de ces dernières années. On s'est arrêté de construire des grands sites d'hébergement universitaires comme ceux du Crous, dont vous parliez tout à l'heure, donc les étudiants, toujours plus nombreux, ont commencé à se loger dans des locations qui jusqu'ici accueillait des familles et des travailleurs. Et on ne va pas tourner autour du pot, quand dans le même appartement on peut soit accueillir deux parents, deux enfants, soit accueillir quatre à cinq étudiants dans des piaules à 5 ou 600 euros de loyer par tête de pipe, le calcul est vite fait. Donc, une fois que ce constat, que ce nouveau marché s'est créé, il restait plus que, on va dire comme ça, à des gens qui ont beaucoup de sous, de capter une partie de ce marché-là. Ainsi les gens qui ont beaucoup de sous deviennent des gens qui ont trop de sous. Et là, naissent dans les années 2000 – et Lyon en a été assez précurseur –, la conception de résidences étudiantes. Et c'est dans ce concept-là de résidence étudiante que réside l'arnaque, parce que dans ce même concept-là, on retrouve à la fois les résidences sociales qui sont là pour avoir un loyer modéré, mais majoritairement, très majoritairement, des résidences dites de service. Et c'est là, la différence entre nos petits points bleus et nos petits points rouges. Le bleu, c'est du social, le prix est maîtrisé, c'est du loyer, le rouge, c'est complètement privé, c'est du marché. Ce sont des résidences privées qui sont spécialement faites pour que les étudiants dorment, mais surtout elles sont spécialement faites pour faire fructifier les revenus des investisseurs. Vous avez raison, c'est capitaliste. Elles n'ont non seulement rien de social, mais pire, vous l'avez dit tout à l'heure, Madame VACHER, c'était parmi les prix de location au mètre carré les plus élevés du marché. Clairement moins depuis l'encadrement des loyers, vous l'avez très bien expliqué, je ne reviendrai pas dessus, qui a assez bien su cibler ces petites surfaces, mais moi, ce qui me préoccupe, c'est que sous le couvert de nos préoccupations que beaucoup de Lyonnais partagent, honnêtes, de loger nos étudiants, s'est développé un mécanisme quasi industriel de la production de petits logements très chers. Et le tout sous le nom généraliste de résidence étudiante. Je cite rapidement ce que vous avez dit tout à l'heure, l'Observatoire territorial du logement étudiant, dernier rapport, décembre 2022, je vous mets un petit passage qui vaut le coup d'être lu. Le loyer mensuel d'un étudiant dans la métropole de Lyon varie entre 197 euros et plus de 1 100 euros par mois. C'est ça, la réalité de l'intitulé du logement étudiant, il y a tout ça dedans donc quand, nous, on dit « on va créer plus de logements étudiants », on se fait aussi un peu arnaquer par des gens qui sont juste là pour dire : on va aider les étudiants, mais en fait, on fait du marché++. On encadre tout ça. Il y a plusieurs choses qui sont sur le marché privé, si les étudiants peuvent payer, pourquoi pas confier le logement étudiant au marché, la preuve en est que ça paie. Mais parce que par définition, l'étudiant ne peut pas payer, l'étudiant n'a pas de revenu. Par définition, l'étudiant ne peut pas payer, donc il n'y a que deux raisons pour lesquelles ces loyers sont payés :

1. L'étudiant est aidé par sa famille ;
2. Il travaille en parallèle, ou souvent à la place de ses heures d'études.

Dans le premier des cas, nous sommes face à un problème d'inégalité sociale d'accès à l'enseignement. Dans le deuxième cas, nous sommes face à un problème d'inégalité sociale d'accès à l'enseignement, mais aggravé d'un handicap sérieux pour réussir ses études.

Vous avez compris, vous avez tendu une perche où je pourrais passer des heures dessus, mais on n'est qu'au début du conseil, je vais raccourcir. Et puis, vous allez me dire, le constat, il est là, il est bon, mais on fait quoi ? D'abord, il y a eu une reprise en main en 2020 du public sur le sujet. Madame VACHER l'a très bien dit, 9 projets sur 10 sont maintenant portés par le public. C'est un volontarisme pour que les résidences étudiantes soient des résidences sociales étudiantes. Et d'ailleurs, dans le 7^e arrondissement, nous en sommes un bon exemple, parce que nous avons engagé – je ressors mes petites notes, là où vous avez interrogé les constructions en cours–, depuis 2020, quatorze adresses, quatorze opérations sociales pour accueillir 913 nouveaux étudiants. Et là, on parle de logements qui ont des loyers qui disent qu'un étudiant vient à Lyon pour étudier. Un étudiant ne vient pas pour accumuler des jobs juste pour pouvoir payer un loyer. Rapidement, quand même, je conclus sur un autre petit point, parce que sinon, je vais me faire engueuler par les syndicats étudiants. Il y a la quantité, mais il y a aussi la qualité du logement. Et là, on vient de terminer la rénovation énergétique de la résidence universitaire Delessert sur l'avenue Jean Jaurès. 330 logements, c'était la première

phase. On est en cours de travail de la remise à neuf de toute la résidence Debourg. On passera de 178 logements anciens à 384 neufs. Ce n'est pas anodin. Ce n'est pas anodin, parce que, quand même, les bonnes conditions de logement, ça joue aussi sur les bonnes conditions pour réussir ses études. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à tous les deux. Monsieur COSTE, est-ce que vous souhaitez réagir ?

M. COSTE : Je voulais dire que souvent, les étudiants, non seulement ils ont des difficultés dans le présent de leurs études pour payer à la fois les inscriptions, se nourrir, se loger, etc., mais en plus, ils sont souvent endettés, parce qu'ils ont fait un emprunt bancaire pour la poursuite de leurs études. Donc, ce sont des difficultés qui s'accumulent au fil des années et avant de sortir de ce processus d'étude, il va leur falloir quelques années de travail postdoctoral, si je peux dire. Donc, je suis conscient que cette question, c'est une question à tiroir, économique, sociologique, etc., tout ce qu'on voudra, urbaniste, mais la vraie question, c'est comment est-ce que l'on peut aider des étudiants à faire des études et à renégocier une économie, parce que l'économie, en général, est liée à, comment je pourrais dire, est liée au niveau intellectuel de sa population. Et élever le niveau intellectuel de sa population, c'est effectivement les études universitaires. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Madame BREUIL, j'ai bien noté votre question sur la réglementation Airbnb à Gerland. Je n'ai pas la réponse là, tout de suite, mais je vais me renseigner sur comment cette réglementation va évoluer ou non dans les mois ou années à venir. Je vous propose de prendre acte de la réponse. Non, c'était une question au maire de Lyon, donc on va la transmettre sous format de question écrite. Vous aurez, je pense, à nouveau, sensiblement, la même réponse, mais la réponse de la mairie centrale sur ce sujet-là. Je vous propose de délibérer cette question écrite. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.